

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL
AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise :

- **CHARRIERE CHRISTELLE**
- **GOIGOUX ELODIE**
- **GOUTTEBARON ADELINA**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2025**.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : REDACTEUR TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : La personne dont le nom suit, est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur :

- MENAND CHRISTINE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2025**.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : ANIMATEUR TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'animateur :

- GENEIX EMILIE
- MEDJKOUNE SALIM

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2025**.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : TECHNICIEN TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien :

- **ARLABOSSE THIERRY**
- **SOUSA MANUEL**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2025**.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : ATTACHE TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Attaché :

- **HASSANI ABDELOUAHED**
- **PAPPALARDO LAURENCE**
- **SELLOUM SI-MOHAMED**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2025**.

CLERMONT-FERRAND, le 16 octobre 2025



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI